

## Cadre de référence

### Réunion d'examen national par des pairs (conférence téléphonique)

#### Examen de l'information sur les épaulards (*Orcinus orca*) dans les eaux canadiennes de l'Atlantique et de l'Arctique préalable à l'évaluation du COSEPAC

Le 30 mai 2007 (de 11 h 00 à 15 h 00 – Ottawa/heure normale de l'Est)

Président : P. Simon

### Contexte

La mise en application de la *Loi fédérale sur les espèces en péril* (LEP), promulguée en juin 2003, débute par une évaluation du risque d'extinction d'espèces par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Le COSEPAC est un organisme consultatif scientifique non gouvernemental qui a été créé en vertu du paragraphe 14(1) de la LEP pour évaluer la situation des espèces et ainsi jeter le fondement scientifique requis pour l'inscription de ces dernières à la liste de la LEP. Une évaluation déclenche donc le processus réglementaire par lequel le ministre compétent doit décider d'une part si oui ou non il accepte l'évaluation du COSEPAC et d'autre part il ajoute l'espèce évaluée à l'annexe 1 de la LEP. L'espèce inscrite bénéficiera alors d'une protection en vertu de la loi. Si l'espèce est déjà inscrite à l'annexe 1 de la LEP, le ministre peut décider de maintenir l'inscription, de reclasser l'espèce en fonction de l'évaluation du COSEPAC ou, encore, de radier celle-ci de la liste (article 27 de la LEP).

Le MPO, en tant que principal producteur et archiviste de renseignements sur les espèces aquatiques, doit fournir au COSEPAC la meilleure information disponible pour que ce dernier puisse procéder à une évaluation précise de la situation de l'espèce.

Les épaulards (*Orcinus orca*) ont été évalués par le COSEPAC en avril 1999 et en novembre 2001. Le dernier rapport était fondé sur le rapport de situation de 1999 et comportait un addenda. À la suite de l'évaluation de 2001, cinq populations d'épaulards ont été identifiées, dont les populations du Pacifique Nord-Est qui figurent déjà à l'annexe 1 de la LEP. :

- épaulards résidents du sud du Pacifique Nord-Est (en voie de disparition)
- épaulards résidents du nord du Pacifique Nord-Est (menacés)
- épaulards migrateurs du Pacifique Nord-Est (menacés)
- épaulards hauturiers du Pacifique Nord-Est (préoccupants)
- épaulards de l'Atlantique Nord-Est/est de l'Arctique (données insuffisantes)

L'épaulard figurait dans l'appel d'offre du COSEPAC à l'automne 2006 pour satisfaire à l'exigence de l'article 24 de la LEP qui prévoit une révision de la classification de chaque espèce en péril une fois tous les dix ans. Comme que le dernier rapport de situation entier a été produit en 1999, une nouvelle évaluation doit être effectuée en 2009. Le sous-comité sur les mammifères marins du COSEPAC tiendra une réunion en septembre 2007 pour passer en revue l'ébauche du rapport sur la situation des épaulards. La présente téléconférence permettra au MPO de prendre connaissance des données et des analyses les plus récentes concernant la situation des épaulards des populations de l'Atlantique et de l'Arctique et de fournir au COSEPAC, pour sa prochaine évaluation, de l'information à jour et examinée par des pairs. Il ne sera pas question des populations d'épaulards du Pacifique dans la présente téléconférence du fait que le COSEPAC dispose déjà, pour son rapport de situation, de suffisamment d'information à jour et passée en revue à la suite de la rédaction récente de programmes de rétablissement pour les populations résidentes et migratrices.

Le présent examen par des pairs s'inscrit dans les travaux du Comité national d'examen par les pairs sur les mammifères marins (CNEPMM). La prochaine réunion annuelle du CNEPMM aura

lieu au cours de l'automne 2007, mais il sera trop tard pour fournir l'information revue avant la réunion de septembre du sous-comité sur les mammifères marins.

### **Objectifs de la réunion**

L'objectif global de la présente téléconférence est de permettre à des pairs d'examiner l'information dont dispose le MPO et qui est pertinente pour l'évaluation de la situation des épaulards (population de l'Atlantique Nord-Ouest/est de l'Arctique) du COSEPAC, en tenant compte des données sur la situation et les tendances relatives aux épaulards présents à l'intérieur et à l'extérieur des eaux canadiennes, des menaces pesant contre ceux-ci ainsi que des forces et des limites de l'information. L'information passée en revue sera disponible pour le COSEPAC, les auteurs du rapport de situation ainsi que les présidents du sous-comité d'experts du COSEPAC sur les mammifères marins.

Deux documents de travail associés à la situation des épaulards seront examinés :

1. Status of knowledge on Killer whales (*Orcinus orca*) in the Canadian Arctic (J. Higdon)
2. Distribution and abundance of Killer whales in Atlantic Canada (J. Lawson & Snow)

Nota – Un autre manuscrit portant sur la relation entre les observations d'épaulards dans la baie d'Hudson et le déclin des glaces dans le détroit d'Hudson (Higdon et Ferguson, auteurs) pourrait être examiné. Les analyses du manuscrit ne sont pas incluses dans le rapport à examiner, mais elles devraient être prêtes pour la réunion.

Les documents de travail devraient être disponibles pour tous les participants d'ici le 18 mai 2007.

### **Résultats de la réunion**

Les conclusions/recommandations clés porteront sur le fondement utilisé par le COSEPAC pour évaluer la situation des populations d'épaulards de l'Atlantique et de l'Arctique canadien. L'information et les avis scientifiques issus de cette réunion seront disponibles pour le COSEPAC d'ici le début de juillet 2007 et seront également disponibles pour d'autres réunions (p. ex., réunion de la Commission baleinière internationale) si nécessaire. La version finale du procès-verbal de la réunion sera publiée sous la forme d'un compte rendu du SCCS produit à la prochaine réunion annuelle du CNEPMM (automne 2007). Des documents de recherche du SCCS devraient aussi être produits à partir des documents de travail examinés.

### **Participation**

Des experts régionaux du MPO, des représentants du COSEPAC, des examinateurs externes et des représentants du secrétariat de la LEP du MPO devraient participer à la réunion.